ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Insertion sociale

Question écrite n° 4714

Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes financieres auxquelles sont confrontees des associations s'occupant de reinsertion sociale des plus demunis. Cette situation affecte notamment l'association Espoir de Colmar (Haut-Rhin) qui fonctionne avec un budget de 17 millions de francs. Subventionnee par l'Etat a hauteur de 53 p. 100, ses recettes ont ete amputees de 700 000 francs en 1992 et 1993. Afin de ne pas penaliser encore davantage les plus demunis, il lui demande quelle mesure elle envisage de prendre dans le budget 1994 afin de rendre a l'association Espoir ses capacites d'action.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent des difficultes de tresorerie, liees au contexte economique actuel. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, afin d'harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Pour ce qui concerne plus particulierement l'association Espoir, un credit supplementaire de 735 988 F a ete delegue a la direction departementale des affaires sanitaires et sociales du Haut-Rhin, au debut de l'annee 1993, afin de lui permettre de prendre en charge le deficit des centres de readaptation sociale.

Données clés

Auteur : M. Gengenwin Germain
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4714
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2381
Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2917